

DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT  
SEANCE DU 19 JANVIER 2022

**Date de convocation : 13 janvier 2022**

Membres en exercice	24
Présents	13
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0
NPPV	

L'an Deux mille vingt-deux et le 19 janvier, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.  
**Présents** : M. Claude REVEL, Mme Isabelle SILHOL, M. Francis BARDEAU, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M. Ludovic CROS, M. Jean François SOTO, Mme Véronique NEIL, Mme Marie Hélène SANCHEZ, Mme Martine BONNET, Mme Sophie COSTEAU, Mme Danièle JOSEPH,  
**Absents excusés**: M. Daniel FABRE, M. Serge DIDELET, M. Bertrand ALEIX, M. José MARTINEZ, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAUULT, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT  
**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Hélène SANCHEZ

**Objet : Modification d'un représentant titulaire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical la délibération 2021-124 du 20 octobre 2021 relative à la modification d'un représentant suppléant et titulaire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à savoir :

Membres titulaires

M. Jean François SOTO  
Mme Véronique NEIL  
Mme Marie Hélène SANCHEZ  
M. Gilles HENRY

Membres suppléants

M. José MARTINEZ  
M. Daniel REQUIRAND  
M. Grégory BRO  
M. David CABLAT

Il indique que la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault a modifié en date du 13 décembre 2021 ses représentants au sein du Syndicat Centre Hérault comme suit :

- Martine BONNET est désignée représentant titulaire au comité syndical du Syndicat Centre Hérault en remplacement de Monsieur Gilles HENRY

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

**PRENNE ACTE** de la désignation de Martine BONNET en qualité de titulaire au sein du Syndicat Centre Hérault.

Il s'ensuit la liste ci-après :

Membres titulaires

M. Jean François SOTO  
Mme Véronique NEIL  
Mme Marie Hélène SANCHEZ  
Mme Martine BONNET

Membres suppléants

M. José MARTINEZ  
M. Daniel REQUIRAND  
M. Grégory BRO  
M. David CABLAT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault  
Olivier BERNARDI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le : .../.../2022  
et publié ou notifié le : .../.../2022